



Direction générale de
l'environnement
Direction de l'énergie

EN-VD-4

Justificatif énergétique
Installations de ventilation
Objet de compétence cantonale

Commune : _____

N° parcelle : _____

Objet : _____

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : _____

Genre/type d'installation _____

Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)

Débit maximum : _____ m³/h d'air fourni _____ m³/h d'air repris

Surface ventilée : _____ m²

Chauffage de l'air : non oui → comment ? _____

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVEne)

Technique de récupération : _____

performance du récupérateur : _____ % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)

maximum 500 heures de fonctionnement annuel

utilisation de la chaleur de l'air repris par : _____

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓

présence d'un sas d'entrée
énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Responsable, tél. :

Adresse mail :

Lieu, date, signature :

Justificatif établi par :

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct